

# Réunion du 1<sup>er</sup> avril 2023



# Ordre du jour

- Plan de prévention contre le harcèlement
- Échanges sur les règles de l'école
- Organisation rédaction du projet pédagogique
- Conclusion de la réunion

# Plan de prévention contre le harcèlement 2023-2023

## PARTENARIAT

Aide et appui des équipes PHARE, RASED et de circonscription.

USEP pour l'organisation de journées coopératives.

## Qualité de vie à l'école

Organisation de temps forts pour toute l'école en mélangeant si possible les classes.

Échanges réguliers entre classes.

Vigilance sur les espaces communs.

Cahier des humeurs personnel et confidentiel à partir du CE1.

## COEDUCATION

Communication avec les parents sur les situations conflictuelles et récurrentes entre élèves.

Présentation du plan de prévention lors de la réunion de rentrée (à partir de la rentrée 2023).

Communication (affichage) sur les interventions extérieures sur ce thème.

# Plan de prévention contre le harcèlement 2023-2023

## **PEDAGOGIE ET COOPERATION**

Projets sur l'année pour toute l'école.

Jeux coopératifs travaillés en E.P.S.

Journées USEP pour les élèves de cycle 3.

## **Des élèves acteurs de la prévention (Prévention des violences et du harcèlement)**

E.M.C. : règles de vie.

Sensibilisation au harcèlement : réflexion sur une sensibilisation régulière des élèves de cycle 2 et de cycle 3.

Utilisation des messages clairs : formation des élèves de cycle 2 et de cycle 3.

# Plan de prévention contre le harcèlement 2023-2023

## Stratégie d'équipe

Échanges quotidiens entre les membres de l'équipe éducatives et du périscolaire.

Mêmes règles valables sur l'ensemble des temps de la journée.

## Justice scolaire

Mise en place de règles claires pour tous et des sanctions avec affichage.

# Les règles

- **4 règles / devoirs de l'élève**

- Je dois m'adresser avec respect aux enfants et aux adultes (pas d'insultes, pas de moqueries).
- Je dois respecter le corps de l'autre (pas de coup, ni bousculade).
- Je dois marcher dans les couloirs.
- Je dois utiliser le matériel de l'école et du périscolaire correctement (matériel prêté dans la classe, de sport, de jeu de cour) et dans la zone dédiée.

# Les sanctions

- **3 types**

- Je dois m'adresser avec respect aux enfants et aux adultes (pas d'insultes, pas de moqueries).
- Je dois respecter le corps de l'autre (pas de coup, ni bousculade).

***Lettre d'excuse / Lettre à faire signer par les parents / Rendez-vous***

- Je dois marcher dans les couloirs :

***5 min de récréation en moins***

- Je dois utiliser le matériel de l'école et du périscolaire correctement (matériel prêté dans la classe, de sport, de jeu de cour) et dans la zone dédiée.

**Interdiction d'utiliser le matériel : pendant 2 jours / 1 semaine / 1 mois / Jusqu'à la fin de l'année**

# Bilan après 5 semaines

## 33 familles / 45 élèves

- Familles signataires : 25 / 33
- Nombres de rendez-vous réalisés ou à réaliser :
  - Insultes / moqueries : 3
  - Coups / bousculades : 5
- Ressenti du périscolaire
- Ressenti des enseignantes

# Organisation rédaction du projet pédagogique

- Parents souhaitant participer à la rédaction du projet
- Thématiques : actions en classe / interventions aménagement de la cour et des espaces
- Progression sur la scolarité / sur le cycle d'apprentissage.

# Conclusions

- Compte rendu de la réunion sera envoyé aux familles
- Rédaction du projet pédagogique à commencer avant la fin de l'année scolaire (Présentation de l'avancée du projet au conseil d'école du 26 juin 2023)
- Intervention à prévoir avant la fin de l'année auprès des CM1 et CM2 sur la protection individuelle sur internet (réseaux sociaux).